

Hawe Bouba

Parmi les 17 millions d'habitants du Cameroun, les chasseurs-cueilleurs Pygmées, les éleveurs Mbororo et les communautés montagnardes Kirdi s'auto-identifient comme peuples autochtones.

Bien que les termes « autochtones » et « minorités » apparaissent dans le préambule de la Constitution de la République du Cameroun, ceux à qui ils font référence n'est pas énoncé clairement. Pourtant, avec le développement de la législation internationale, le terme autochtone est de plus en plus couramment utilisé, à la fois par la société civile et par le gouvernement, pour faire référence aux groupes d'éleveurs, de chasseurs-cueilleurs et de montagnards cités ci-dessus.

Les pygmées représentent environ 0,4% de la population Camerounaise. Au Cameroun, le terme pygmée est employé pour faire référence à trois groupes distinctes : Les Bakola ou Bagyeli dont le nombre est estimé à 4000 individus, les Baka qui seraient environ 40000 et les Bedzan constitués de quelques 300 personnes. Ces communautés vivent principalement dans les zones forestières frontalières avec le Gabon, la République du Congo et la République Centrafricaine.

Les Mbororo qui vivent au Cameroun seraient plus d'un million soit approximativement 12 % de la population totale. Ils vivent principalement aux abords des frontières avec le Nigeria, le Tchad et la République Centrafricaine. 3 groupes Mbororo vivent au Cameroun : Les Woodabe présents dans les régions du nord Cameroun, les Jafun que l'on retrouve dans le nord-ouest, l'ouest, l'Adamawa et les régions de l'est et les Galegi aussi connus sous le nom d'Aku qui vivent principalement dans l'est, l'Adamawa et les régions de l'ouest et du nord-ouest.

Les Kirdi, dont l'effectif populationnel n'est pas connu, vivent dans la haute chaîne des montagnes Mandara du nord-Cameroun.

Dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté, le Cameroun a développé un Plan de développement participatif dont un des volets est consacré aux populations Pygmées : le Plan de développement des peuples Pygmées (acronyme anglais IPDP pour *Indigenous people Development plan*). De même, le gouvernement a mis en place, dans le cadre des actions de compensations relatives aux impacts du pipeline Tchad-Cameroun, un Plan pour les peuples autochtones vulnérables (PPAV). Le Cameroun a également ratifié la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée en 2007.

Principaux changements législatifs en 2011

L'année 2011 a été marquée au Cameroun par la mise en œuvre de plusieurs grands projets de construction dont des infrastructures portuaires et des barrages. Les politiques nationales assurent un certain niveau de protection des droits des populations impactées par de tels projets avec une attention particulière relative à la protection des peuples autochtones.

La volonté de renforcer et améliorer les mesures de protection existantes a conduit le Ministère des affaires sociales (sur instruction du Premier Ministre) à élaborer un projet de loi

relatif à la prise en compte et la gestion des impacts sociaux et économiques des projets de grandes infrastructures. Les décrets d'applications prévoient d'ores-et-déjà de:

- Mettre en place un comité interministériel en charge du suivi et de l'évaluation des impacts socio-économiques des projets de grandes infrastructures ;
- Mettre en place les modalités et procédures de réalisation et d'approbation des études d'impacts sociales des projets de grandes infrastructures ;
- Etablir une feuille de route indiquant les conditions, les modalités techniques et les lignes directrices pour la gestion opérationnelle des conséquences des projets de grandes infrastructures.

Tous ces textes ont été finalisés et soumis aux différents organes en charge de leur approbation.

2011 est aussi l'année où s'accélère le processus de révision de la Loi portant régime des forêts et de la faune sauvage (appelée aussi Loi forestière de 1994). Certaines dispositions de cette loi limitent l'accès des populations de chasseurs-cueilleurs aux produits forestiers non-ligneux et aux produits de la chasse qui représentent pourtant leurs principaux moyens de subsistance.

Ce processus de révision, porté à la fois par les organisations de la société civile, dont les organisations des peuples autochtones, la communauté internationale et le gouvernement, a pour objectif de mettre en conformité la législation avec les nouvelles réglementations et accords internationaux en la matière. Les révisions prévoient notamment de rendre légale la possibilité pour les communautés de chasseurs-cueilleurs de vendre une partie des produits issus de leurs activités de chasse, vente qui était jusqu'alors interdite par la loi de 1994.

Un autre texte législatif important a été finalisé l'année dernière (2010): le Code pastoral. Ce code est composé de trois principales sections :

1. Une section relative à l'accès aux terres, qui prévoit des délimitations entre les terres pastorales et les terres agricoles et la création de corridors de pâturages/transhumance ;)
2. Une section sur l'accès à l'eau
3. Une section sur l'accès aux routes.

Les propositions contenues dans ce code pastoral ont été initiées par l'organisation néerlandaise pour le développement (Netherlands Centre for Development / SNV) en partenariat avec le Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA) et avec une forte participation des représentants Mbororo et de l'organe exécutif de l'association culturelle de développement Mbororo (Mbororo Social and Cultural Development Association / MBOSCUDA). L'adoption de ce Code constituera une première au Cameroun qui ne bénéficie pour l'heure d'aucune législation en la matière. L'approbation et la mise en œuvre de ce Code pastoral devraient permettre, non seulement de résoudre les conflits de longue date qui existent entre agriculteurs et éleveurs, mais aussi de sécuriser les droits d'accès des Mbororo à leurs terres de pâturages. Qui plus est, cette loi pourrait être un outil important de lutte contre les stéréotypes envers les Mbororo éleveurs du Cameroun, trop souvent considérés comme étrangers où qu'ils soient.

Dialogue parlementaire sur les peuples autochtones

Le 2 septembre 2011, s'est tenu au Cameroun le dialogue parlement – gouvernement sur les peuples autochtones. Ce dialogue est considéré comme essentiel car, malgré les efforts consentis par le Cameroun, les avancées et résultats relatifs à la question autochtone restent confus et précaires. En effet, les autochtones sont encore très fortement marginalisés, leurs intérêts et préoccupations n'étant toujours pas pris en compte dans les politiques publiques et les risques d'assimilation culturelle et de perte de leurs particularités identitaires étant encore très élevés. A moins que des actions spécifiques ne soient mises en œuvre rapidement, ils craignent que leur vulnérabilité n'augmente et que leurs territoires se trouvent fortement réduits par le développement important de l'exploitation commerciale.

Initié par le Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPAR) cette rencontre a regroupé, outre les députés de l'Assemblée nationale regroupés au sein du REPAR, des représentants des ministères concernés par la question des peuples autochtones, des agences internationales dont notamment le centre des Nations Unies pour les droits de l'Homme et la démocratie en Afrique, des membres de la société civile, des représentants des peuples autochtones du Cameroun (Bagyeli, Baka, Mbororo) ainsi que des représentants des peuples autochtones du Kenya, de L'Amérique latine, du Canada et de la Nouvelle-Zélande.

Les représentants des peuples autochtones ont été impliqués tout au long du processus, autant dans la phase initiale de consultation, que dans l'organisation, les discussions et la phase de suivi. Cet atelier de dialogue gouvernement-parlement a conduit à l'élaboration de recommandations et à la mise en place et nomination, par le Président du Parlement, d'un comité de suivi. Ce comité de suivi a tenu sa première réunion en Novembre à l'occasion de laquelle a été validé la feuille de route des actions et missions qu'il devra entreprendre.

Débat sur le concept de peuple autochtone

Le concept de peuple autochtone a été depuis plusieurs années, au centre de nombreux débats et controverses entre le gouvernement, les agences des Nations Unies, les organisations des peuples autochtones et les organisations de la société civile. Cette controverse a conduit le Ministère des affaires étrangères à initier une étude afin d'identifier et caractériser les peuples autochtones dans le contexte camerounais, de définir les problèmes auxquels ils font face et de proposer une définition acceptable par toutes les parties. L'étude, qui s'est terminée en 2011, a été validée dans la ville de Kribi lors d'une session de travail à laquelle participaient les représentants des peuples autochtones. Il a ainsi été proposé que les groupes qui doivent être considérés comme peuples autochtones doivent compter les groupes tels que les éleveurs Mbororo et les chasseurs-cueilleurs Pygmées. Cependant, il a également été suggéré que l'étude soit poursuivie par des consultations des groupes reconnus comme peuples autochtones, des administrations publiques, de la communauté internationale et de la société civile.

Célébration de la Journée Internationale des Peuples Autochtones

Le gouvernement a célébré la Journée Internationale des Peuples Autochtones le 9 Août 2011 dans la ville de Kribi, au sud du pays. C'est dans le sud du pays que l'on retrouve les populations Bagyeli qui ont massivement participé à la manifestation aux côtés de nombreux Mbororo ayant fait le déplacement pour l'occasion.

Elections

Les élections présidentielles qui ont eu lieu en octobre 2011 ont été un autre évènement politique majeur. Afin d'assurer la participation effective de toutes les composantes de la société camerounaise, le Centre des droits de l'Homme et de la démocratie des Nations Unies a organisé, à destination la société civile, un atelier de travail sur l'observation et le respect des droits de l'Homme avant, pendant et après la période électorale. Les représentants des peuples autochtones ont saisi cette opportunité pour présenter les problèmes qu'ils rencontrent. D'importantes résolutions ont été prises afin d'assurer leur participation effective aux élections législatives et municipales à venir.

Accès aux terres et aux ressources

En 2011, les communautés autochtones souffrent toujours des difficultés d'accès à la terre et aux ressources et continuent d'être traités comme des étrangers sur des terres qu'ils occupent pourtant depuis des siècles. Cela a été particulièrement le cas dans la région de l'Adamawa, division de Djem dans le nord Cameroun, où ont eu lieu de graves violations des droits de l'Homme, dont notamment des expropriations forcées des terres Mbororo et de nombreuses extorsions d'argent et de têtes de bétail par le représentant de l'autorité traditionnelle (Lamido) de la ville de Tibati. Avec l'aide de l'association MBOSCUDA, la communauté Mbororo s'est mobilisée pour dénoncer ces pratiques inacceptables qui durent depuis trop longtemps.

Changement climatique

Le Cameroun est signataire de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention de lutte contre la désertification et le Protocole de Kyoto . Il est aussi un pays pilote pour la mise en œuvre de l'initiative REDD +. Dans ce contexte, l'année 2011 a été marquée par une série de consultations et d'ateliers organisés par le Ministère de l'environnement et de la protection de la nature, sur la manière dont pourraient être mis en œuvre, concrètement et efficacement, les objectifs des différentes Conventions citées. Dans le respect du principe de consentement préalable, libre et éclairé édicté par la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones le Ministère a favorisé la participation et la consultation des peuples autochtones à tous les niveaux de décision.

Mobilisation Mbororo

En 2011, la chaîne de télévision locale « Dan Brocasting system », propriété de M. Ahmadou Baba Dunpullo, a menée une campagne contre MBOSCUDA et ses leaders. Ce multimillionnaire est connu pour violer les droits des Mbororo depuis deux décennies et ceci en toute impunité. Les Mbororo du Cameroun et d'ailleurs se sont mobilisés pour contrer ces exactions et cette campagne anti-Mbororo en engageant des poursuites judiciaires et en menant des campagnes d'informations via internet et les organes en charge des droits de l'Homme.

En décembre 2011, MBOSCUDA a convié des représentants des Mbororo à participer à un séminaire intitulé « Processus régionaux et internationaux pour la promotion et la protection des droits des peuples autochtones ». Cet atelier, qui s'est tenu dans la ville de Bertoua dans l'est du pays, a connu un vif succès avec la participation, outre des représentants des Mbororo, de représentants des communautés de chasseurs-cueilleurs pygmées.

Hawe Bouba est experte en droits de l'Homme et action humanitaire. Elle est vice présidente nationale de l'association MBOSCUBA (Mbororo Social and Cultural Association) en charge des questions autochtones et de la condition féminine ainsi que présidente du réseau Afrique centrale de l'organisation Africaine des femmes autochtones (AIWO-CAN).

Traduction pour le GITPA
par Marine Robillard
Membre du réseau des experts pour l'Afrique du GITPA